



Interdire les animaux sauvages dans les cirques

Suisse Signée par 70'676 personnes, une pétition demande au Conseil fédéral d'interdire la détention d'animaux sauvages dans les cirques du pays.

Une pétition demandant l'interdiction des animaux sauvages dans les cirques a été déposée jeudi après-midi à Berne munie de 70'676 signatures. En Europe, 26 pays ont déjà instauré des restrictions ou des interdictions.

Une interdiction «nécessaire»

La pétition «Non aux animaux sauvages dans les cirques» a été lancée par l'organisation «Pro Tier» et les fondations «Tier im Recht» (Animaux dans le droit) et «Quatre Pattes». Elle demande au Conseil fédéral d'interdire la détention d'animaux sauvages dans les cirques et les spectacles de variétés.

Le texte invite le gouvernement «à prendre au sérieux les préoccupations scientifiquement fondées concernant la détention d'animaux sauvages dans les cirques». Il demande «d'instaurer enfin une interdiction depuis longtemps nécessaire» dans les cirques suisses et d'établir une liste des animaux interdits. Plus la liste est longue, mieux c'est.

Les besoins naturels des animaux sauvages ne peuvent pas être satisfaits dans les cirques, ont affirmé les pétitionnaires lors d'une conférence de presse à Zurich. La grandeur des cages, les changements constants de lieu, la proximité avec les hommes et le maintien avant et après les tournées restent problématiques.

Restrictions et interdictions en Europe

Il existe déjà des interdictions ou des restrictions dans 26 pays européens concernant la détention d'animaux sauvages ou même de toutes les espèces animales dans les cirques. Tandis qu'en Suisse, les cirques sont même autorisés à détenir des animaux sauvages sur des surfaces plus petites que les zoos.

Les pétitionnaires n'ont pas choisi ce jeudi par hasard pour déposer leur pétition: c'est aussi ce soir que le cirque Knie débute sa tournée à Rapperswil (SG). Ce cirque «est sur la bonne voie», selon Barbara Kerkmeer, de «Pro Tier». L'organisation discute depuis plusieurs années avec les responsables de Knie.

Le cirque Knie a renoncé depuis longtemps aux fauves dans ses programmes. Les éléphants ont disparu de la piste depuis 2016. La tendance est claire, de plus en plus de cirques renoncent volontairement aux animaux sauvages, se réjouit Barbara Kerkmeer.

«Une provocation»

En Suisse, les cirques Gasser-Olympia et Royal ont encore présenté des spectacles avec des fauves l'année passée. Une «provocation», selon Barbara Kerkmeer.

Des organisations de protections des animaux ont déposé des plaintes contre ces deux cirques en 2016 et 2017. Une procédure est toujours en cours dans le canton de Berne, l'autre a été classée dans le canton de St-Gall car aucune infraction pénale n'a été constatée. (ats/nxp)

Créé: 15.03.2018, 16h09

Plus de 70'000 Suisses veulent bannir les animaux sauvages des cirques

Société Une pétition demande au Conseil fédéral d'interdire aux cirques de mettre en scène lions, tigres ou ours.



Un lion et son dompteur sous le chapiteau du Cirque Royal, en 2016, à Wohlen, en Argovie. Image: DR

Par Gabriel Sassoon ABO+

Un lion qui saute à travers un cerceau ou qui se tient en équilibre sur un tabouret: ces prouesses n'impressionnent pas Isabelle Chevalley, loin de là. «Ça n'a plus rien de drôle», s'irrite la conseillère nationale (VD/Vert'libéraux). Jeudi, elle participait à la remise d'une pétition qui demande au Conseil fédéral d'interdire l'utilisation d'animaux sauvages dans les cirques et spectacles.

Plus de 70 000 personnes ont signé le texte. À son origine, les associations Quatre Pattes, Tier im Recht et Pro Tier, qui ont lancé la collecte de paraphes il y a deux ans, convaincues que la mise en scène de fauves, d'ours ou d'éléphants est une pratique à reléguer au rang de mauvais souvenir. «Le bien-être et la dignité des animaux sont deux notions expressément protégées en Suisse. Or, dans le cadre du cirque, elles sont gravement compromises dans le seul but de divertir l'homme», ont-elles fustigé jeudi devant les médias réunis à Zurich.

Tendance mondiale

Les pétitionnaires espèrent que la Confédération suivra la tendance en cours dans le reste du monde. En Europe, ils recensent 26 pays à avoir interdit ou rendus plus sévères les conditions de détention d'animaux sauvages. Se passer de fauves ou d'ours n'empêche en rien d'attirer les foules, comme le montre le succès du Cirque du Soleil, argumentent-ils.

«Le bien-être et la dignité des animaux sont deux notions expressément protégées en Suisse. Or, dans le cadre du cirque, elles sont gravement compromises dans le seul but de divertir l'homme»

La grandeur des cages, les tournées, les nombreux déplacements (jusqu'à 80 par an) ou la proximité d'êtres humains sont autant de causes de souffrance et de stress pour des bêtes inadaptées à ce mode de vie, selon les organisations.

«Les numéros de dressage aussi sont le résultat de méthodes d'entraînement discutables, qui parfois sont même basées sur la violence», dénonce Vanessa Gerritsen, directrice adjointe de Tier im Recht. Elle ajoute que les acrobates à quatre pattes sont loués le temps d'une tournée à des entreprises de pays étrangers qui appliquent des normes moins strictes que la Suisse.

La date de la remise de la pétition coïncide avec le début de la tournée de Knie. Le cirque fait figure de bon élève aux yeux des organisations de protection des animaux. Il a renoncé depuis longtemps aux fauves et ses éléphants ne montent plus sur scène depuis 2016 (lire encadré). Sur le même modèle, de plus en plus de cirques renoncent volontairement aux animaux sauvages, se réjouit Barbara Kerkmeer, de Pro Tier. Cette saison, les pétitionnaires ne relèvent en Suisse aucune tournée mettant en scène des lions et des tigres. Mais le Cirque Royal, basé en Thurgovie, a prévu d'en inclure dans un spectacle l'année prochaine. Il l'avait déjà fait en 2016, tout comme le Cirque Gasser-Olympia, de Bâle-Campagne. Une «provocation» aux yeux de Barbara Kerkmeer.

Directeur du Cirque Royal, Oliver Skreinig est remonté contre les revendications des défenseurs de la cause animale. Il l'assure, sous son chapiteau, toutes les bêtes sont «heureuses», elles font partie de sa «famille». Les animaux sauvages également? Le terme l'irrite. «Pour moi, on ne peut pas faire de distinction entre animal domestique et animal sauvage, c'est une forme de racisme. Un animal est un animal, qu'il soit un éléphant ou une souris. Dans mon cirque, chaque espèce est traitée avec respect et dignité», dit-il.

Une liste noire?

En 2015, Isabelle Chevalley avait déposé une motion plaidant pour l'élaboration d'une sorte de «liste noire» des espèces à bannir des chapiteaux. Le Conseil fédéral l'avait rejetée, estimant qu'aucun critère objectif ne justifiait une telle mesure alors que toute «détention devait de toute manière tenir compte du bien-être des animaux». Cette dernière condition est notamment mise à mal par les exceptions légales prévues pour les cirques, critiquent les organisations de protection des animaux. Les surfaces des enclos utilisés dans un manège peuvent ainsi être réduites de 30% par rapport aux zoos. Les pétitionnaires espèrent que les 70 000 signatures récoltées enverront un signal fort au Conseil fédéral et l'inciteront à revoir sa position.

La mise en place d'une éventuelle interdiction pose plusieurs questions, notamment sur le sort des bêtes bannies ou sur les animaux concernés. Le cas du chameau est un exemple, lui qui ne figure pas dans la liste des animaux domestiques de l'ordonnance sur la protection des animaux. L'animal n'est pourtant pas ciblé par les défenseurs des animaux.

«Habitué à la présence humaine, les chameaux sont mieux adaptés à vivre dans un cirque. Inversement, ce n'est pas parce qu'un animal est domestiqué qu'il s'y sentira bien. Mais dans la plupart des cas, la réponse est claire: les fauves, les ours, les éléphants n'ont pas leur place dans un cirque», affirme Samuel Furrer, responsable du service spécialisé Animaux sauvages à la Protection suisse des animaux (PSA). Qui renvoie au Conseil fédéral la tâche de définir les animaux à bannir, les critères et les exceptions. (24 heures)

Créé: 15.03.2018, 21h21



«Sans les fauves, le spectacle garde tout son sens»

Freddy Knie, que pensez-vous de la pétition demandant l'interdiction des animaux sauvages dans les cirques?

Certains cirques travaillent très bien avec ces animaux et d'autres moins. Il est possible de leur garantir de bonnes conditions de vie, mais quand on n'y arrive plus, mieux vaut y renoncer.

Au Cirque Knie, les animaux sauvages sont toujours moins utilisés. Est-ce parce que vous ne pouviez pas garantir ces bonnes conditions?

Les éléphants n'apparaissent plus dans nos spectacles depuis trois ans parce que l'espèce est en voie de disparition. Ils sont désormais présentés dans notre Kinderzoo, à Rapperswil. On ne peut plus exporter depuis l'Asie. Nous avons aussi abandonné les fauves en 2004 parce que les places mises à disposition pour les cirques sont toujours plus petites. Dans ces conditions, nous ne pouvions pas conserver les infrastructures nécessaires à leur bien-être.

Votre spectacle 2018 démarre ce week-end à Rapperswil. Quelle est la place laissée aux animaux?

Nous avons des numéros avec des chevaux, des poneys, des lamas et des chameaux. Le spectacle garde tout son sens même sans les fauves ou les éléphants, et le public est content. Quant à notre travail, il change car chaque espèce et chaque animal sont différents. Mais la base reste la même, c'est la confiance et le respect.

En 2012, le parlement a interdit l'importation de dauphins et de baleines en Suisse. Craignez-vous que le mouvement se poursuive, avec des revendications pour d'autres animaux?

C'est une mode, portée des organisations extrémistes. Il ne faut pas se laisser piéger, ou notre travail deviendra difficile.

C.Z.